

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE D'ÉCUEILLÉ

DÉLIBÉRATION N° 2024-53

DATE DE LA CONVOCATION

20/08/2024

NOMBRES DE CONSEILLERS

En exercice 13

Présents 09

Votants 11

DELIBERATION N°2024-53

INTERCOMMUNALITE

RAPPORT ANNUEL
DECHETS 2023 -
APPROBATION

Séance du 28 AOUT 2024

Membres élus : 15 en fonction : 13 présents : 9

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire

Membres présents :

Madame Ophélie COSTA, Monsieur Mickaël BRETON, Madame Cécile HUET, Monsieur Eric SINTES, Madame Sylvie DOUBLE, Madame Virginie MARZIN, Madame Victoire JONCHERAY, Monsieur Léo PINETON DE CHAMBRUN - Conseillers municipaux.

Membres absents excusés et/ou ayant donnés pouvoir :

Monsieur David BARAIZE donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis DEMOIS

Madame Marie-Claire SACHET donne pouvoir à Madame Cécile HUET

Madame Cécile GUILBERT absente

Secrétaire de séance : Madame Cécile HUET

Objet : Intercommunalité - Rapport annuel déchets 2023 - Approbation

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole

CONSIDERANT que le rapport annuel déchets doit être présenté aux membres du Conseil municipal de chaque collectivité membre.

Le Conseil municipal :

- ✓ **PREND** acte du rapport annuel déchets présenté ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Fait à Écuillé, le 28 août 2024.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,

J-L. DEMOIS.

